



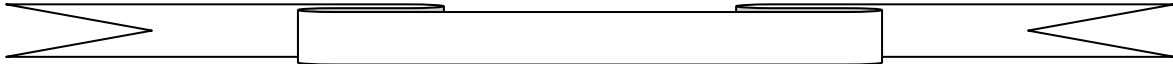
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION
COMMISSION FEDERALE DE CONTROLE DES CLUBS

Réunion du 22 juillet 2021

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission d'Appel de la D.N.C.G..
Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.



CS SEDAN ARDENNES (National 2)

DECISION : Autorisation Accession Administrative en National 1 et encadrement de la masse salariale.



AS VITRE (National 3)

DECISION : Autorisation Accession Administrative en National 2 et accepte le budget en l'état.



ETOILE LAVALLOISE FC (D2 Futsal) et FC KINGERSHEIM (D2 Futsal)

DECISION : Autorisation Accession Administrative en D1 Futsal et encadrement de la masse salariale.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire: FR 433 0374 2480 - N° Siret: 303 742 480 000 62